

Master 1 DROIT

Examens du 1^{er} semestre 2018/2019

Session 1

DROIT DU CONTENTIEUX CONSTITUTIONNEL

Patrick Wachsmann

Traitez l'un des deux sujets suivants :

1. Commentez les réflexions suivantes du juriste allemand Ernst-Wolfgang Böckenförde sur « la délimitation des tâches et activités de la justice constitutionnelle » (1975), en vous interrogeant sur leur application au cas du Conseil constitutionnel français :

« On pourrait trouver à cette fin un premier point de départ dans la *forme tribunal*, ce qui exclut toute initiative propre ainsi que la liberté d'appréciation politique et inclut la soumission à une cohérence interprétative et à une obligation de motivation qui puissent être rationnellement contrôlables et qui soient méthodiquement élaborées et, de plus, la stricte limitation de la décision au cas d'espèce ; ce pourrait être ensuite la *structure des pouvoirs* telle que l'établit la structure de la Loi fondamentale et qui exclut par exemple toute extension de la fonction de contrôle de la Cour constitutionnelle à la fonction de modifier ou de compléter la constitution (deux formes de la révision constitutionnelle) ; ce pourrait être enfin le principe de l'*organisation démocratique de l'État* qui, entre autres choses, interdit que la Cour constitutionnelle, d'un organe de garantie de la constitution établie et en vigueur, devienne un organe du pouvoir constituant et, au bout du compte, le « maître » de la constitution, ce qui de nouveau exige qu'elle soit assignée à un strict cadre d'interprétation qui soit, sur un plan intersubjectif, intelligible et acceptable. »

2. Le Conseil d'État, juge constitutionnel

Durée de l'épreuve : 3 heures

Documents autorisés : *texte non commenté ni annoté des Constitutions françaises et de l'ordonnance organique relative au Conseil constitutionnel (par exemple : S. Rials, Textes constitutionnels français, PUF, Que sais-je ?, n° 2022)*